Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CADASTRE DU BRUIT ROUTIER

Publication sur le guichet cartographique cantonal

Le nouveau cadastre de bruit routier est mis à disposition du public sur le site internet du guichet cartographique cantonal (www.geoplanet.vd.ch) à l'occasion de la journée internationale de sensibilisation au bruit du 25 avril 2006. Ce document, qui couvre l'ensemble du canton, est élaboré par le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN); il permet de connaître les niveaux sonores le long des routes les plus fréquentées et concerne donc une partie importante de la population.

Les nuisances sonores dues au trafic routier touchent près de 30 % de la population, que ce soit à leur domicile ou sur leur lieu de travail. Pour près de deux tiers de ces personnes, les valeurs limites d'exposition au bruit sont atteintes voire dépassées ce qui peut engendrer des effets à long terme sur la santé.

Le SEVEN a établi un cadastre du bruit routier portant sur l'ensemble du réseau des routes nationales et cantonales ainsi que sur les principales routes communales. Ce cadastre prend en compte un réseau d'environ 2800 km ainsi que les données de trafic les plus récentes. Ce document permet de connaître sous forme de cartes les niveaux sonores le long des routes les plus fréquentées pour le jour et pour la nuit.

Grâce à la collaboration avec le Service de l'information sur le territoire (SIT), la dernière version de ce cadastre peut être directement consultée sur internet par l'intermédiaire du guichet cartographique cantonal, www.geoplanet.vd.ch.

Le cadastre du bruit routier est un outil important d'information et de planification de l'aménagement du territoire; il permet en particulier:

d'informer la population sur l'importance des nuisances sonores dues au trafic routier

de planifier les nouvelles zones à bâtir

de délivrer les permis de construire dans les secteurs exposés au bruit et de définir les tronçons routiers devant faire l'objet d'un assainissement.

Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site internet du SEVEN à l'adresse www.dse.vd.ch/environnement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 avril 2006

DSE, Dr Henri Rollier, chef du Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN), 021 316 43 60 Dimitri Magnin, responsable de la lutte contre le bruit au SEVEN, 021 316 43 60